



Bulletin édité par le pôle DLAJ Confédéral



Prochain STAGE DLAJ: « Le CSE issu des ordonnances Macron »

Stage Droits, libertés et actions juridiques (DLAJ) :

« Le comité social et économique issu des ordonnances Macron » Session du 17 au 22 juin 2018 à l'Institut du travail de Strasbourg

Documents en annexes :

Droit en Liberté
 + fiche
 d'inscription

STAGE DLAJ:

« Le comité social et économique issu des ordonnances Macron » Session du 17 au 22 juin 2018 à l'Institut du travail de Strasbourg

Les ordonnances Macron ont bouleversé les règles et principes fondamentaux du droit du travail. Ce stage a pour objectif de les décrypter et de donner les outils pour combattre, tout en reprenant certaines bases du droit du travail permettant de mieux comprendre les évolutions.

Ce stage abordera essentiellement le nouveau comité social et économique (CSE) : mise en place, fonctionnement etc.

<u>Public concerné</u>:

Ce stage nécessite des connaissances de base en matière de droit du travail, acquises par une expérience militante et/ou par une formation. Il s'adresse notamment :

- à des responsables ou membres de collectifs « Droits, Libertés, Actions juridiques », à des animateurs ou futurs animateurs de formations dans ce domaine ;
- à des membres de la Commission exécutive confédérale, à des dirigeants d'Unions locales, départementales, de Fédérations ou de syndicats d'une certaine taille, confrontés à ces questions dans leur propre activité.

Objectif:

À l'issue de cette session, les stagiaires sauront identifier les outils juridiques nécessaires à l'action syndicale concernant les nouvelles règles issues des ordonnances Macron.

Contenu et modalités pédagogiques :

Le contexte de l'Institut du travail de Strasbourg permet une animation conjointe par des militants syndicaux et par des universitaires, ainsi que le croisement de différentes approches (nationales et européennes, sociales et économiques etc.). L'environnement pédagogique et documentaire fournit aux stagiaires de nombreux outils pour l'organisation et l'animation ultérieure des sessions de formation dont ils auront la responsabilité.

Apports de connaissances, débats formateurs, travaux de groupe et mises en commun structurent les journées.

Modalités:

Le stage se déroule en internat à l'Institut du Travail, à Strasbourg.

Elle se tient sur une session de 5 jours (compte tenu des temps de transport, l'accueil est organisé dès le dimanche soir).

Les frais d'hébergement et de repas du midi sont directement pris en charge par l'Institut. Les frais de transport et de repas du soir sont avancés par le stagiaire et remboursés par l'Institut dans un délai de un à deux mois (Attention, l'institut ne rembourse que les stagiaires. Il ne peut pas rembourser les organisations qui auraient éventuellement avancé au stagiaire ses frais de transport).

Pour les salariés du secteur privé, les remboursements de perte de salaire obéissent désormais à de nouvelles règles issues des Ordonnances Macron. En effet les employeurs ne peuvent plus désormais demander le remboursement des salaires maintenus aux organisations syndicales.

Pour plus d'information :

http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale à jour des ordonnances.

Les traitements des agents des fonctions publiques sont maintenus après demande de congé de formation.

Pour des modèles de demande :

http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base

Dès votre inscription confirmée, l'Institut du travail vous enverra une circulaire détaillant toutes les modalités du séjour (comment se rendre à l'Institut, modalités de remboursement des frais etc.).

Les candidats stagiaires doivent renvoyer au pôle DLAJ la fiche de stage ci-dessous dûment complétée, validée par l'Union départementale ou la fédération.

En espérant vous voir nombreux à ce stage,

Fraternellement,

La responsable du stage,

Anaïs Ferrer Responsable du pôle DLAJ confédéral dlaj@cgt.fr 01-55-82-82-11

Stage Droits, libertés et actions juridiques :

« Le comité social et économique issu des ordonnances Macron » Session du 17 au 22 juin 2018 à l'ISST de Strasbourg

Demande d'autorisation d'absence à formuler <u>un mois</u> avant le début du stage auprès de votre direction d'entreprise.

Fiche à retourner au plus tard le 27 AVRIL 2018 à dlaj@cgt.fr ou CGT-DLAJ Case 5-2, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Renseignements : 01 55 82 82 11

<u>Information importante</u> : pour les candidats des départements d'Outre-mer, la fiche doit être impérativement validée par leur Confédération.